



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments

Question écrite n° 4009

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre du logement et de la ville de lui donner des indications sur la mise en valeur des immeubles occupés par ses services administratifs. Il souhaite connaître la liste des immeubles présentant un intérêt historique ou artistique ainsi que les mesures qui sont prises pour permettre au public de les visiter, l'utilisation faite du caractère historique ou artistique (comme par exemple des tournages de films). Il souhaite également connaître les dépenses qui ont été engagées depuis 2002 pour l'entretien et la rénovation de ces bâtiments.

Texte de la réponse

Conformément au décret n° 2007-992 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du logement et de la ville, celui-ci a autorisé sur la délégation interministérielle à la ville (DIV) et au développement social urbain, sur la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) conjointement avec le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et sur la direction générale de l'action sociale (DGAS) conjointement avec le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité. L'hôtel de Castries où sont installés depuis le mois de mai dernier le ministre du logement et de la ville ainsi que ses collaborateurs a été édifié à partir de 1686. Depuis 1946, de nombreux ministères s'y sont succédé. Celui-ci est traditionnellement ouvert au public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ; ainsi cette année plus de 2 000 visiteurs ont pu découvrir les différentes pièces du ministère et son jardin. À titre exceptionnel des visites réservées à des groupes privés peuvent y être organisées. S'agissant des services du pôle « logement » du ministère du logement et de la ville, ceux-ci sont pour l'essentiel regroupés au sein de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), placée sous l'autorité conjointe du ministre du logement et de la ville et du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Cette direction est installée sur environ dix étages de la paroi sud de la Grande Arche de la Défense (Hauts-de-Seine). Les locaux administratifs implantés dans ce bâtiment prestigieux sont gérés dans leur intégralité par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. La réponse qui sera apportée à la question écrite n° 4016 du 11 septembre 2007 par le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, comprendra donc des éléments d'information relatifs à la DGUHC. S'agissant des services du pôle « ville » du ministère du logement et de la ville, ils sont installés à la délégation interministérielle à la ville (DIV), qui loue 3 848 m² situés 194, avenue du Président-Wilson, Saint-Denis-la-Plaine, et qui assure également l'hébergement du Conseil national des villes, de l'association URBAN, du GIP de l'institut des villes et d'URBACT. Le bâtiment est également occupé par une société privée qui loue environ 272 m². La DIV assure pour les 3 848 m² l'ensemble de la gestion du bâtiment et des dépenses. Ces dernières sont prises en charge sur le programme 147 (voir détail par poste dans le tableau joint). Enfin, s'agissant des services du pôle « exclusion-précarité » du ministère du logement et de la ville, ils sont gérés par la direction générale de l'action sociale (DGAS), sise au 14, avenue Duquesne, dans le 7^e arrondissement. La réponse qui sera apportée par le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité à la question écrite n° 4008 du 11 septembre 2007 intégrera par conséquent les éléments d'information relatifs à la DGAS.

CHARGES	COÛT TOTAL DIV programmation 2007	COÛT AU M ² ou à l'unité 3 848 m ²	COÛT CNV (380 m ²)	COÛT INSTITUT des villes (253 m ²)	COÛT URBACT (285 m ²)	COÛT URBAN (95 m ²)
Loyer	1 128 046,01 EUR	293,15 EUR	111 397,48 EUR	74 167,27 EUR	83 548,11 EUR	27 849,37 EUR
Gardiennage	170 966,87 EUR	44,43 EUR	16 883,42 EUR	11 240,81 EUR	12 662,57 EUR	4 220,86 EUR
Nettoyage	75 000,00 EUR	19,49 EUR	7 406,44 EUR	4 931,13 EUR	5 554,83 EUR	1 851,61 EUR
Électricité	31 500,00 EUR	8,19 EUR	3 110,71 EUR	2 071,08 EUR	2 333,03 EUR	777,68 EUR
Maintenance électricité	57 900,00 EUR	15,05 EUR	5 717,78 EUR	3 806,83 EUR	4 288,33 EUR	1 429,44 EUR
Hôtesse d'accueil	45 485,66 EUR	11,82 EUR	4 491,83 EUR	2 990,61 EUR	3 368,87 EUR	1 122,96 EUR
Plantes vertes	8 000,00 EUR	2,08 EUR	790,02 EUR	525,99 EUR	592,52 EUR	197,51 EUR
Plomberie	10 000,00 EUR	2,60 EUR	987,53 EUR	657,48 EUR	740,64 EUR	246,88 EUR
Totaux	1 526 898,54 EUR	-	150 785,20 EUR	100 391,20 EUR	113 088,90 EUR	37 696,30 EUR

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 4009**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état**Ministère interrogé :** Logement et ville**Ministère attributaire :** Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5511**Réponse publiée le :** 15 janvier 2008, page 388